



RENCONTRE AVEC MME Sylvie GUILLOUET, DELEGUEE DU DIRECTEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

HORAIRES VARIABLES :

FO DGFIP Guadeloupe est revenu à la charge sur la question des horaires variables . L'occasion était trop belle !! Demander à la DGFIP , pourquoi l'ensemble des propositions de modules des agents avaient été rejetées ? . Sur cette question , On a laissé la DRFIP reprendre la main ...mais toujours pas de réponse claire.. En fait, si : « on ne va pas refaire le CTL » .

FO DGFIP considère, qu'il y a bien eu un compromis, mais de là à dire qu'il est à « l'avantage des agents ». C'est un pas sur lequel FO DGFIP se désolidarise complètement !!. Encore trop de question en suspend :

– pour les EDR (privés de réunion d'information et de la possibilité de concertation)

-pour les contraintes familiales (comment éviter le débit systémique, même en module courts ?)

-L'impossibilité de changer de volume modules horaires hebdomadaires en cours d'année alors que la DGFIP ,à changer les « règles du jeu » ... C'est le minimum auquel on pourrait s'attendre ,non ?! C'est une question de principe.. Concrètement , que fait-on de juin à décembre 2018 ?....Réponse : système D !!.

FO DGFIP prend note, que la Direction indique qu'elle aura « un regard, une attitude bienveillante » envers le collègue qui auraient des difficultés en la matière ...des mots encourageants mais nous serons vigilants sur les actes.

En parlant d'acte ; le mardi 20 apm de 14h-16h , la DRFIP 971 a jugé bon de « coller » une formation . **La position de FO GFIP Guadeloupe est claire : Pas de formation en période de plage variable !!** . Cela va prendre , encore plus de sens lors du passage à Sirhius , où il ne restera qu'une seule et unique plage variable !! . On constatera l'Effet « canada dry » du mardi apm , rendue indispensable pour les gros modules ou pour rattraper les débits systémique !!.

Par conséquent , FO DGFIP 971 ne peut laisser la DRFIP971 « dévoyé » l'utilisation des horaires variables . Il n'y a pas à choisir entre le droit à une formation pleine et entière et le respect des modules horaires . Les deux sont compatibles . Les plages variables permettent aux agents d'utiliser *librement* ce temps en fonction de leurs impératifs journaliers (travail au bureau, rdv médicaux, démarche administrative, etc.). **Mettre un stage en période de plage variable contrevient à cette « liberté » et constitue une entrave au droit des agents.**

POUVOIR D'ACHAT / DROIT AU RETOUR / FORMATION PROFESSIONNELLE.

Bien que déjà évoqué lors de la réunion avec notre Ministre, M.DARMANIN . FO DGFIP a préféré mettre « une seconde couche »...On n'est jamais trop prudent !!

L'alignement des Frais De Déplacements avec ceux des collègues hexagonaux ...Trop de tergiversation en haut lieu pour une attente datant de 2006 !! . Par contre , la suppression du jour de Carence , le Regel du point d'indice pour 2018ça se fait vite et bien !! . **Pour FO DGFIP Guadeloupe , il est temps de passer a des actes concrets,** et non, juste de la com' compatissante et stérile !! .

Le droit au retour : maintient sur place pour les agents promus C en B , B en A qui le souhaitent . Dans les règles actuelles, la DGFIP dit ne pas pouvoir faire plus . Une attitude particulière est accordée aux ultramarins . FO DGFIP reconnaît des efforts, mais il ne restent pas moins insatisfaisant que des collègues soit « retenus » en métropole alors que leurs attaches familiales, fiscales sont ultramarines . Sans parler des fortes contraintes financières .

Lors de la réunion du 03 Mars 2018, avec le Ministre M. DARMANIN , une piste de réflexion sur des concours régionaux a été évoquée comme possible solutionPiste a approfondir pour FO DGFIP afin que cesse l'autocensure des collègues à passer des concours ou postuler sur listes d'aptitude.

La Mise en place d'un Centre de Formation Antilles Guyane en Guadeloupe. Il s'agit de relancer une Formation professionnelle laissée à l'abandon avec l'ancien DRFIP. Cela permettrait la mise en place de concours régionaux.

THEZENAS Didier
Secrétaire Départemental FO DGFIP Guadeloupe